



Syndicat Mixte des Marais
de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 18 FEV. 2026

SLO

ID : 085-258501923-20260211-BU_20260211_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 11 février 2026

Délibération n° BU_20260211_01

L'an deux mille vingt-six, le 11 février à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à SAINT-JULIEN-DES-LANDES, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 3 février 2026.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 8, votants : 8.

Étaient présents : M. Hervé BESSONNET, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Guy AIRIAU, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : MM. Jean-Michel ROUILLE, Fabrice GUILLET.

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT.

OBJET : Demandes de subventions « Information et sensibilisation dans la cadre d'une démarche territoriale et du SAGE - Année 2006 »

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay réalise des actions d'information et de sensibilisation de différents publics dans le cadre d'une démarche territoriale, l'Accord de territoire Eau Vie Jaunay 2025-2027, et du SAGE Vie Jaunay.

Monsieur le Président présente tout d'abord au Bureau les actions prévisionnelles :

- Cycle de formations des élus aux enjeux de l'eau :
 - Finalisation et publication du guide de l' élu sur l'eau,
 - Définition d'un planning pluriannuel de formations,
- Marches pour l'eau :
 - Trois randonnées autour de la Vie et des marais doux et salés, en aval du barrage d'Apremont,
- Déclinaison de l'opération nationale « Bienvenue dans mon jardin au naturel » sur le bassin versant, ouverture de 3 jardins de particuliers ou collectifs,
- Lettre et autres actions d'information.

Monsieur le Président fait part au Bureau du plan de financement prévisionnel, basé sur un montant de dépenses de 19 000 € TTC :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne : 50 % des dépenses prévisionnelles TTC, soit un montant de 9 500 € ;
- Région Pays de la Loire : 30 % des dépenses TTC, sur une base éligible de 16 591 €, soit un montant de 4 977 € ;
- Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, pour la part d'autofinancement restante.

.../...

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le programme prévisionnel 2026 relatif à l'action d'Information et de sensibilisation dans le cadre d'une démarche territoriale et du SAGE Vie Jaunay - Année 2026, ainsi que le plan de financement afférent ;
- décide de solliciter :
 - o l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour une subvention d'un montant total de 9 500 €,
 - o la Région des Pays de la Loire pour une subvention d'un montant total de 4 977 € ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

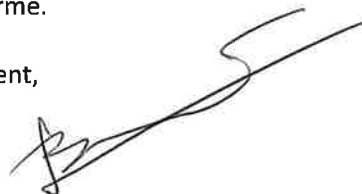
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,



Claude GUIBERT

Le Président,



Hervé BESSONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 11 février 2026

Délibération n° BU_20260211_02

L'an deux mille vingt-six, le 11 février à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à SAINT-JULIEN-DES-LANDES, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 3 février 2026.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 8, votants : 8.

Étaient présents : M. Hervé BESSONNET, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Guy AIRIAU, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : MM. Jean-Michel ROUILLE, Fabrice GUILLET.

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT.

OBJET : Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe

Monsieur le Président rappelle au Bureau que le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay emploie actuellement un agent de gestion administrative et financière relevant du grade d'adjoint administratif territorial.

Il informe le Bureau que cet agent peut bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté et que conformément à la politique d'avancements de grade définie dans le cadre des lignes directrices de gestion, il souhaite l'affecter sur un emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

Monsieur le Président expose au Bureau que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et rappelle que par délibération en date du 7 septembre 2020, le Comité Syndical a décidé de donner délégation au Bureau pour les créations, modifications et suppressions de postes d'agents permanents et de non titulaires prévus au budget, ainsi que les mises à jour du tableau des effectifs.

Il appartient donc au Bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Président propose, en conséquence, au Bureau de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe, emploi permanent à temps complet, soit 35 heures, à compter du 1^{er} avril 2026, afin d'affecter le poste d'agent de gestion administrative et financière sur ce grade.

***/**

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe, emploi permanent à temps complet, soit 35 heures, à compter du 1^{er} avril 2026, susceptible d'être pourvu par des agents relevant du grade d'adjoint administratif territorial ;
- d'affecter le poste d'agent de gestion administrative et financière, actuellement affecté sur un grade d'adjoint administratif territorial, sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe ;
- d'inscrire au budget, chapitre 012, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi.

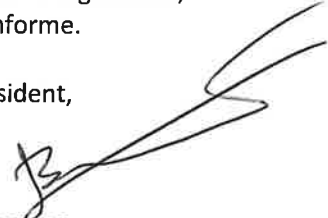
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,



Claude GUIBERT

Le Président,



Hervé BESSONNET